



Plan d'action du Comité interdépartemental de droit international humanitaire (CIDIH)

Le CIDIH et ses membres se fixent les priorités et objectifs suivants à atteindre avant la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2028 :

Thème 1 : Protection spécifique	
Actions	Emblème de la croix rouge → Renforcer les mesures visant à empêcher l'imitation ou l'usage abusif de l'emblème de la croix rouge Biens culturels → S'informer sur les défis contemporains liés à la protection des biens culturels dans les conflits armés, dans le contexte de la pérennisation des principes de la Stratégie pour la protection du patrimoine culturel en danger 2019-2023, notamment dans le domaine de la protection du patrimoine culturel numérique
Thème 2 : Réglementation des moyens et méthodes de guerre	
Actions	Réglementation spécifique de certaines armes → Clarifier plus avant l'application du DIH aux nouvelles technologies, notamment dans le domaine cybernétique et celui de l'intelligence artificielle → Mettre en œuvre le Plan d'action de la lutte antimines 2023-2026 du DFAE et du DDPS en faveur d'un monde exempt de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions ainsi que pour la dépollution des zones contaminées par des engins explosifs
Thème 3 : Répression pénale des violations du droit international humanitaire	
Actions	Autorités nationales compétentes → Œuvrer pour la ratification de la Convention de Ljubljana-La Haye (connue dans le processus de négociation sous le nom d'« Initiative MLA ») pour renforcer l'entraide judiciaire en matière de crimes internationaux ainsi que la mise en œuvre nationale relative au crime d'agression Cour pénale internationale → Soutenir le renforcement du Statut de Rome en promouvant une large ratification du statut et de ses amendements et en contribuant aux efforts visant à harmoniser les règles de juridiction pour tous les crimes de la compétence de la CPI → Apporter un soutien constant à la CPI et contribuer aux travaux de l'Assemblée des Etats parties visant à lui assurer les conditions-cadres pour exercer son mandat en toute indépendance
Thème 4 : Traduction, diffusion et formation en droit international humanitaire	
Actions	→ Renforcer la diffusion et formation en DIH au sein de l'armée suisse et de la population civile, en faisant appel notamment à des moyens numériques

Thème 5 : Soutien à la mise en œuvre du droit international humanitaire

Actions	<p>Comité interdépartemental de droit international humanitaire</p> <ul style="list-style-type: none">→ Approfondir les réflexions sur les enjeux de la Suisse en matière de DIH sur la base du rapport volontaire→ Mettre à jour périodiquement tout ou partie du rapport volontaire afin d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre du DIH par la Suisse→ Echanger avec d'autres commissions nationales de DIH sur la mise en œuvre et le respect du DIH, notamment au sein de la communauté en ligne du CICR, et soutenir lesdites commissions dans la rédaction de leurs rapports volontaires→ Appuyer l'organisation de réunions d'experts sur le DIH, notamment sur la base du rapport volontaire→ Promouvoir un traitement adéquat du DIH dans les forums multilatéraux et au niveau bilatéral <p>Commission internationale humanitaire d'établissement des faits</p> <ul style="list-style-type: none">→ Faire mieux connaître la CIHEF et encourager les Etats à reconnaître sa compétence et à recourir à ses services d'enquête ainsi qu'à ses bons offices en vue de faciliter le respect du DIH
----------------	---

Thème 6 : Autres mesures pour assurer le respect du droit international humanitaire

Actions	<ul style="list-style-type: none">→ Renforcer et promouvoir la mise en œuvre du DIH par des initiatives diplomatiques, un soutien aux projets portant sur le développement du DIH, et l'organisation d'échanges de bonnes pratiques, notamment interétatiques, réguliers
----------------	--

Thème 7 : Thématiques d'actualité

Actions	<ul style="list-style-type: none">→ Intensifier les efforts pour traiter les défis posés par les thématiques de DIH d'actualité, en particulier :<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les mesures de prévention, la recherche et l'identification des personnes disparues à un niveau national, international et multilatéral• Veiller à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme et les sanctions soient mises en œuvre de manière compatible avec le DIH, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 2664 (2022) du Conseil de sécurité
----------------	---